



Faire un regroupement familiale a ma fille de 12ans

Par **wanassasakina**, le **22/02/2011** à **08:47**

Bonjour, je suis de nationalité algérienne je me suis marié novembre 2008 en Algérie avec conjoint français. Nous avons suivi toutes les démarches, notre mariage a été transcrit à Nantes le 15 février 2010. Je suis rentré en France le 26 septembre 2010 par un visa de type C. J'ai sollicité une carte de séjour, j'ai eu un récépissé de demande de carte de séjour ; mais voilà j'ai une fille de 12 ans de mon premier mariage que j'ai laissée en attendant en Algérie car au consulat de France en Algérie on m'a dit que dès mon arrivée en France je pourrais faire une demande de regroupement familial. Mais voilà, quelle est la procédure à faire et à quelle organisme je dois solliciter ? Aidez-moi s.v.p. ma fille est toute seule. Merci de m'aider et excusez-moi pour les fautes d'orthographe. J'attends vos réponses. Merci.

Par **mimi493**, le **22/02/2011** à **19:58**

Le regroupement familial est ouvert à tous les étrangers résidant en France, légalement, depuis 18 mois, gagnant au moins le SMIC (les ressources de votre conjoint sont prises en compte) depuis 18 mois et avoir un logement suffisant. Vous trouverez la procédure à l'adresse : <http://vosdroits.service-public.fr/N11165.xhtml>

Par **wanassasakina**, le **15/03/2011** à **04:10**

donc pour le regroupement il faut que j'ai un travail sachant que je ne travaille pas, il y a que mon

mari qui travaille; 18 mois c est vraiment beaucoup pour moi et ma fille il n ya pas d autre solution esque je peux allé rendre visite a ma fille en algerie pendan c est 18 mois merci de m aider s v p

Par **mimi493**, le **15/03/2011** à **13:33**

Les ressources de votre mari sont pris en compternEvidemment que vous avez le droit d'aller voir votre fille, pourquoi n'en auriez-vous pas le droit ?

Par **wanassasakina**, le **24/03/2011** à **16:18**

bonjour merci pour votre aide car la vraiment je suis perdu , je pense que je ne peux pas aller en algerie pour voir ma fille en se moments car j ai qu un recipicé de carte de séjour sa fait deux mois que j ai ete a la préfecturernmais pour le moments je n ai rien reçu ni j ai été convoqué a l offi de l imigration je m inquiete c est trop trop long coment je fais si on me convoque pas ?????